

# ASSEMBLÉE NATIONALE

2 septembre 2015

---

DADUE PRÉVENTION DES RISQUES - (N° 2982)

Adopté

## AMENDEMENT

N° CD56

présenté par  
Mme Le Dissez, rapporteure

-----

### ARTICLE 12

À la fin de l'alinéa 16, substituer au mot :

« suspectées »,

le mot :

« estimées ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.